

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# GAZETTE DES CAMPAGNES

JOURNAL DU CULTIVATEUR ET DU COLON PARRAISANT TOUS LES JEUDIS

Rédacteur-Propriétaire :

FIRMIN H. PROULX.

L'abonnement peut dater du 1er de chaque mois, ou commencer avec le 1er numéro de l'année. On ne s'abonne pas moins que pour un an. L'avis de discontinuation doit être donné par écrit, au Bureau du soussigné, UN MOIS avant l'expiration de l'année d'abonnement, et les arriérés alors devront être payés; si non, l'abonnement sera censé continuer, malgré même le refus de la Gazette au Bureau de Poste. Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration de ce journal doit être adressé à FIRMIN H. PROULX, Rédacteur-Propriétaire.



ANNONCES :

Première insertion.....10 centins par ligne  
Deuxième insertion, etc.... 3 centins par ligne

Pour annonces à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désirent s'adresser tout particulièrement aux cultivateurs pour la vente de terres, instruments d'agriculture, etc., etc., trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

M. J. B. Rolland & Fils, libraires à Montréal  
M. J. A. Langlais, libraire à St-Roch de Québec ont bien voulu se charger de l'agence de la "Gazette des Campagnes."

ABONNEMENT : }  
\$1 PAR AN }

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.  
Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

ABONNEMENT }  
\$1 PAR AN }

## SOMMAIRE.

*Revue de la Semaine:* Vœu national au Sacré-Cœur de Jésus, en France.—Aide du Gouvernement Fédéral à la construction de chemins de fer dans la Province de Québec.—Le reconcement de 1880-81, au point de vue agricole.—La fête des arbres, le 16 mai.

*Causerie Agricole:* Economie rurale (Suite).—Situation et installation intérieure des bâtiments.

*Sujets divers:* Lettre circulaire de la Société d'industrie laitière de la Province de Québec.—Terrains qui conviennent aux arbres.—L'agriculture et la propriété.

*Choses et autres:* Une bonne récolte de sucre.—Profit que l'on peut obtenir des poules en leur donnant une abondante nourriture et en les tenant dans un poulailler convenable.

*Recettes:* Blanchissage à la chaux.—Fabrication de la grosse-bière."

EN VENTE AU BUREAU DE LA "GAZETTE DES CAMPAGNES":

"L'élevage du cheval," des soins à lui donner.—Prix, 20 cts.

"Les veillées canadiennes," traité élémentaire d'agriculture, approuvé par la Société d'agriculture du Bas-Canada, par Frs M. Oesaye.—Prix 25 cts.

"Petit traité sur la culture du tabac," par Ls N. Gauvrou, écrivain, N. P., membre du Conseil d'agriculture de la province de Québec, 2e édition.—Prix, 10 cts.

"Le monton," traité pratique sur l'élevage des moutons en Canada, par Eugène Casgrain, écrivain, arpenteur, membre du Conseil d'agriculture de la province de Québec.—Prix, 15 cts.

"Le vétérinaire pratique" traitant des soins à donner aux chevaux, aux bœufs, aux moutons, aux cochons et à tous les animaux de basse-cour, par E. Hocquart.—Prix 60 cts.

"Instruction élémentaire sur la conduite des arbres fruitiers," greffe, taille, restauration des arbres mal taillés ou épuisés par la vieillesse; culture, récolte et conservation des fruits, par A. DuBreuil.—Prix, 60 cts.

"Lettres sur la vie rurale," par M. Victor de Tracy.—Prix, 60 cts.

## REVUE DE LA SEMAINE

"Vœu national au Sacré-Cœur de Jésus," en France.—Nous lisons dans le *Bulletin de l'Œuvre du Vœu national*: "Le chiffre des recettes en faveur de cette œuvre s'est élevé à 105,636 francs pour le mois de mars dernier....."

"La persévérance de nos zéloteurs, leur courage à toute épreuve et leur bonne volonté inébranlable obtiennent des résultats aussi consolants pour eux que pour nous, et qui donnent l'assurance que nous réussirons.

"Nous sommes profondément touchés de l'aide que nous recevons de toutes parts, et plus nous approchons de la réalisation de notre grande œuvre, plus nous sommes heureux de l'avoir entreprise, et plus aussi nous sommes persuadés que le résultat final sera la gloire du Sacré-Cœur et l'exaltation de son amour pour nous.

"Cette foi en l'avenir et la certitude que notre vœu doit contribuer au bonheur de notre chère France nous fortifient, et nous voyons avec une admiration sans cesse croissante combien cette pensée fait de progrès parmi les catholiques en France, et même au loin où la France est aimée. Dieu merci, ces contrées sont nombreuses. Nous disons donc à nos zéloteurs et nos amis: "persévérance et confiance!"

Ceux de nos lecteurs qui voudront prendre part à cette œuvre si chaleureusement recommandée et encouragée par Nos Souverains Pontifes Pie IX et Léon XIII, pourraient souscrire \$1, pour l'abonnement au *Bulletin du Vœu national au Sacré-Cœur de Jésus*, et ajouter à cette souscription une offrande pour aider à la construction d'une chapelle dédiée à St-Jean-Baptiste, patron du Canada, et d'une autre à St-Isidore patron des cultivateurs; cette offrande ne peut être moindre que de 20 cts, mais plus, à la générosité du donateur. On peut pour cela s'adresser au Révérend Père J. P. Bernard, O. M. S., Eglise Saint Pierre, à Montréal.

*Aide pour aider à la construction des chemins de fer.*— Mercredi, le 16 mai, Sir Charles Tupper a donné avis à la Chambre des Communes que le 23 mai (*hier*) il proposerait des résolutions à l'effet de subventionner plusieurs lignes de chemin de fer.

Tous ceux qui s'intéressent à la colonisation, seront heureux de voir que parmi ces lignes, se trouvent celles du Lac St Jean, de la Baie des Chaleurs, de la Gatineau et de Notre-Dame du Désert. Toutes quatre dans la Province de Québec.

Voici, d'après ces résolutions, les lignes de chemins de fer qui devront recevoir un encouragement de la part du Gouvernement de la Puissance du Canada :

" Le chemin de la Baie des Chaleurs, qui va de Métapédiac, sur l'Intercolonial, à Paspédiac, à travers le comté de Bonaventure, recevra \$320,000 ou \$3,200 par mille. Le chemin de la Gatineau recevra la même allocation pour 50 milles, soit \$160,000. Le chemin de Saint Jérôme à Notre-Dame du Désert aura le même subside pour les premiers cinquante milles, soit \$160,000; et le chemin du lac Saint Jean recevra une subvention pour 25 milles au-delà de Saint-Raymond."

Sir Chs Tupper, en proposant, dans ces résolutions, d'accorder une subvention pour aider à la construction du chemin de fer de la Baie des Chaleurs, dit que " la région qui sera ouverte par ce chemin de fer écart d'un abord extrêmement difficile, et ce chemin de fer projeté, tout en ouvrant une portion importante, apportera au chemin de fer Intercolonial un trafic considérable. Ce chemin de fer s'étendra non seulement jusqu'à Paspédiac, mais à quatre-vingts milles plus loin, jusqu'à Gaspé."

" Cette région est fortament boisée; elle possède les pêcheries les plus considérables, et contient une large zone de terre arable, qui sera très propre à la colonisation. Le coût du chemin est estimé à \$2,500,000, laquelle somme jointe à celle de \$100,000 requise pour l'équipement du chemin, formera un total de \$2,600,000."

" La province de Québec a accordé une subvention de 10,000 acres de terre par mille, et le gouvernement dépense actuellement chaque année \$12,500 pour le service d'un vapeur qui est le seul moyen de communication avec cette partie du pays. Cette somme de \$12,500 capitalisée à 4 pour cent, représenterait celle de \$3,000,000 dont le pays serait débarrassé quand ce chemin de fer sera construit jusqu'à Gaspé."

Nous ne pouvons que féliciter le Gouvernement Fédéral pour cet encouragement qui devra faciliter le défrichement des terres dans notre pays en offrant aux colons des voies de communication avec les marchés de nos villes, même de l'Europe.

*Le recensement de 1880-81.*—Le troisième volume de 1881 vient de paraître. Il rend compte de la propriété foncière et maritime, possédée par les habitants de chaque district: terres et constructions, navires, animaux et produits de toutes sortes.

Il y a dans la province de Québec 175,731 propriétaires et 18,600,378 acres de terres possédés; 210,653 maisons; 37,598 entrepôts, fabriques, magasins et boutiques; 310,537 granges et étables; 757 voiliers avec

un tonnage de 110,356; 225,006 chevaux; 490,977 vaches laitières.

Le tableau des produits des champs donne pour notre province 1,999,815 boisseaux de blé de printemps, 19,189 boisseaux de blé d'automne, 1,751,539 boisseaux d'orge; 19,990,206 d'avoine; 430,242 de seigle; 4,170,456 de pois et fèves; 204,167 de sarrasins; 14,173,287 de patates, et 1,614,906 tonneaux de foin.

On compte 30,630,397 livres de beurre de ménage; 559,278 de fromage; 2,958,180 verges de drap et flanelle de ménage; 15,687,835 livres de sucre d'érable; 2,356,581 livres de tabac

Le tableau des produits des forêts est intéressant à plus d'un titre. Il nous fait voir quelle énorme quantité de bois sort chaque année de nos réserves. Le pin blanc compte 4,480,462 pieds cubes; le pin rouge, 654,721; le chêne 59,587; l'épinette rouge, 2,707,745; l'érable et le merisier, 2,784,395; l'orme, 163,049; le noyer tendre, 66,806; 14,332,814 pieds cubes de tous autres bois; 8,182,434 billots de pin; 104,248 mâts et espars; 31,881 cordes de lattes; 285,904 cordes d'écorce à tanner; 3,638,928 cordes de bois de chauffage.

*La fête des arbres, le 16 mai.*—Nous voyons avec plaisir que cette fête agricole par excellence a été inaugurée partout avec le plus grand enthousiasme: ce qui doit être pour l'inspirateur de cette grande fête l'Hon. M. H. G. Joly, et l'Hon. M. Flynn qui a manifesté avec le Comité de l'Agriculture de l'Assemblée Législative de Québec, un si grand intérêt à son organisation, ce doit être pour eux, disons-nous, un sujet de grand contentement et de véritable satisfaction.

Disons de suite qu'à Québec, Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Québec a voulu présider à cette fête patriotique en prenant part à ce beau mouvement qui se perpétuera d'année en année avec non moins de zèle qu'à son début. Comme le disent les journaux de Québec, les autorités religieuses, civiles et militaires se sont donné la main pour rehausser l'éclat de cette grande fête qui fera époque dans notre histoire du Canada.

" Nous devons faire en sorte, dit le *Canadien*, que cette fête de la plantation des arbres se généralise dans nos campagnes. Nous devons travailler à ce que nos braves cultivateurs comprennent qu'ils ont besoin d'arbres pour protéger leurs bestiaux contre les ardeurs du soleil; qu'ils ont besoin d'arbres pour répandre un ombrage toujours frais sur leurs élégantes habitations; qu'ils ont besoin d'arbres enfin pour reposer agréablement les regards de l'étranger, qui visite tous les ans nos riches et fertiles campagnes. Faisons donc cesser cette cause de surprise et d'étonnement du touriste qui, croyant arriver dans un pays de forêts vierges, parcourt des trente à quarante milles sans rencontrer un seul arbre."

" Mais on objecte qu'on ne pourra pas jouir des arbres qu'on plante aujourd'hui. C'est une objection qui ne devrait pas sortir de la bouche d'un homme intelligent comme l'est le canadien, qui aime sincèrement sa patrie. D'ailleurs nous ne sommes pas le maître de notre vie, nous ne savons pas par conséquent si nous ne pourrions pas respirer un jour l'air pur sous ces verts bocages ou manger les fruits que produiront les arbres que nous plantons aujourd'hui. C'est

la Providence qui décide cela. Ce que nous savons, c'est que ces arbres seront utiles à nos descendants, à ceux qui continueront l'œuvre que nous avons si bien commencée; et cette précieuse consolation doit nous suffire. Mettons donc hardiment la main sur la pioche et la pelle, emparons nous tous du sol pour une jour née, et la province de Québec qui est la première à célébrer la fête des arbres dans toute la confédération, se couvrira bientôt d'arbres qui en feront le plus bel ornement et une source de grande richesse."

Voici les détails de ce qui s'est passé, dans plusieurs localités, à l'occasion de cette fête :

Les RR. Sœurs de l'Hospice de la Charité à Québec, ont fait planter par leurs jeunes orphelins 75 érables peupliées argentées sur une distance de 300 pieds.

M. Huot et le Dr Grondin, à Charlesbourg, ont fait de nombreuses transplantations d'arbres de toutes essences

Les MM. du Séminaire de Québec ont planté 50 arbres sur leur ferme à Beauport.

A St Sauveur de Québec, les RR. Pères Oblats ont planté 150 arbres autour de la chapelle de Notre Dame de Lourdes; les Frères de la Doctrine Chrétienne ont planté 95 arbres, et les RR. Dames de la Congrégation, 16 arbres. La Corporation de St Sauveur a aussi fait planter des arbres autour de ses bâtisses.

A l'Isle d'Orléans, le Révd M. Paquet, curé de Ste Pétronille, a planté plus de 50 arbres autour de l'Eglise; Son Honneur le Recorder Dery, 50 arbres; M. le Maire Blais, un grand nombre d'arbres; M. Berthelot a planté une quantité considérable d'érables; M. Beaulieu, propriétaire du steamer "Orléans," a planté 50 arbres sur sa propriété dans le voisinage de son quai, à Ste Pétronille.

A St Roch des Aulnaies, il y a eu grande émulation quant à la plantation des arbres. Grâce à la libéralité de M. Auguste Dupuis, les enfants des écoles ont pu prendre part à cette fête en plantant chacun un arbre.

A St Joseph de la Beauce, ça été un vrai jour de fête. Plusieurs citoyens du village ont fait des plantations pour embellir leurs propriétés. L'élan a été donné par M. J. T. Taschereau ex-shérif, et M. Z. Vézina, protonotaire, qui ont fait de nombreuses plantations.

Au Cap Santé, 680 plantations ont été faites, soit 420 érables et diverses autres essences de bois, en outre 180 pommiers et pruniers. On évalue qu'il a été semé dans cette paroisse 5,000 grains d'érable à Giguère.

A Lévis, les citoyens ont planté plusieurs centaines d'arbres.

Dans le quartier Notre Dame, plusieurs citoyens ont saisi cette occasion de planter des arbres devant leurs résidences ou dans les jardins. Citons, entre autres, M. Thomas Demers et M. E. Demers qui ont planté trente érables, quatre pommiers et deux vignes, M. Alphonse Verreault, madame Russell, madame veuve Barras et plusieurs autres propriétaires.

Au village de Lauzon, M. R. G. Bourget a planté sur sa propriété plus de cent érables. Le maire, M. G. S. Vien, le Dr Marean et plusieurs autres citoyens étaient présents. Le maire a planté lui-même le premier érable. La plantation terminée, les invités se

sont réunis chez M. Bourget où plusieurs santés ont été proposées en l'honneur de la fête du jour.

A Nicolet, plusieurs citoyens ont fait de jolies plantations. Les commissaires d'écoles se sont mis à la tête du mouvement, et les enfants des écoles ont pris une part active à la fête en plantant chacun leur arbre.

Dans la ville de St Germain de Rimouski, les autorités religieuses et civiles ont donné l'exemple, et la fête a été célébrée avec beaucoup d'éclat. Sa Grandeur Mgr Langevin a planté lui-même le premier arbre.

La paroisse de Ste Anne de la Pocatière n'est pas restée en arrière dans ce beau mouvement. Les élèves du Collège de Ste Anne ont demandé et obtenu le privilège de changer le jour de leur congé, afin de prendre part à la plantation des arbres; les finissants ont inauguré cette journée en plantant chacun un maronnier qui leur rappellera longtemps cette fête quand ils viendront visiter leur *Alma Mater*. Les élèves de l'école d'agriculture avaient aussi grand congé ce jour là, et ils en ont profité pour planter des arbres de toutes espèces. Sur le terrain du Collège et le voisinage de la Ferme-modèle et de l'école d'agriculture, 100 érables, 70 peupliers argentés et 19 maronniers ont été plantés. Dans la couche chaude du jardin de la ferme-modèle, nous avons vu plusieurs mille plants d'érables à Giguère très-bien levés et d'une pousse vigoureuse. L'envoi de cette graine a été fait par l'Hon. M. Joly.

Les RR. Sœurs de la Charité ont fait planter autour de leur Couvent, 24 érables et douze chânes. Les chânes leur ont été donnés par M. Auguste Dupuis.

Au manoir seigneurial de Ste Anne, il y avait ce jour là une grande activité; ouvriers, chevaux et voitures étaient en œuvre pour opérer la plantation de plusieurs centaines d'arbres, pratiquer le taillage de nombre d'arbres déjà plantés et pourvoir à l'élagage des arbres là où le besoin s'en faisait sentir. Une seule journée n'a pas suffi pour opérer tout ce travail, et l'Hon. M. Elizée Dionne a fait continuer ce travail les jours suivants, pour le reprendre l'automne prochain; car il désire convertir en érablière une petite partie de son domaine qui n'est pas propre à d'autres cultures.

Plusieurs particuliers, dans le village et la paroisse de Ste Anne ont aussi planté des arbres.

Mais la plantation des arbres ne suffit pas pour assurer le succès de cette belle œuvre. Il faut que nous accordions aux arbres que nous avons plantés, tous les soins dont ils ont besoin, autrement nous courrons le risque de ne pas réussir: ce qui serait pour nous une cause de découragement, et cet enthousiasme que nous avons montré en faveur de la plantation des arbres nous ferait regretter le temps que nous avons consacré à ce travail. Que les arbres que vous avez plantés le 16 de mai soient pour vous des sujets de prédilection; ils ont besoin de nourriture et de soins pour les préserver de l'intempérie des saisons: ne leur ménagez pas ni la nourriture ni les soins dont ils auront besoin par la suite. En agissant ainsi, au lieu de découragement, vous éprouverez un véritable plaisir à augmenter le nombre de vos arbres.

Ces soins ne doivent pas s'appliquer seulement aux arbres d'ornement que vous avez plantés; vos terres à bois demandent aussi des soins, car elles seront pour

vous, dans un avenir prochain, un sujet de grande richesse si elles sont convenablement aménagées. Pour quoi? à une certaine époque de l'année, à vos moments de loisir, ne pas leur consacrer une quinzaine de jours de travail?

Personne n'ignore que nos forêts, nos terres à bois tout particulièrement, sont entièrement négligées. En pénétrant dans nos forêts on peut se rendre compte du pitoyable état dans lequel elles sont entretenues. Les troncs des arbres sont couverts de plaies béantes, de bosses, de tronçons de branches mortes, qui accusent une désastreuse incurie de notre part à l'égard de nos forêts. Si l'on songe à la quantité prodigieuse d'arbres sur lesquels ces tristes observations peuvent s'étendre, on peut être effrayé de la perte immense de bois qui se fait annuellement dans notre pays.

Il y a un remède efficace à ce mal: c'est l'élagage de nos arbres forestiers.

Un jeune agronome, M. J. C. Chapais, est actuellement à l'œuvre pour préparer un livre qui nous donnera tous les renseignements possibles pour donner aux arbres de nos forêts tous les soins qu'ils exigent afin d'en obtenir les plus grands profits. Achetez ce livre qui vous fera comprendre qu'il y a autant de profit à soigner vos terres à bois qu'à cultiver du grain, lorsque ces terres ne sont propres qu'à être laissées à l'état de forêt.

## CAUSERIE AGRICOLE

### ECONOMIE RURALE (Suite).

*Situation et installation intérieure des bâtiments.*— Le cultivateur a toute sa terre sur laquelle il peut choisir une place pour y placer ses bâtiments. Il ne lui en coûte pas plus de poser ses bâtiments à l'une ou à l'autre extrémité de sa terre, qu'au milieu; il a en cela la plus grande liberté. Aussi trouve-t-on des bâtiments dans toutes les situations imaginables. Toutes ces situations sont-elles également avantageuses? C'est là une question fort importante, et à laquelle on n'accorde pas assez d'attention.

La ferme et ses dépendances doivent, autant que possible, être placées au centre d'une exploitation, afin d'éviter des pertes de temps, un surcroît de travail, de difficultés et de surveillance, et de ne pas s'exposer à cultiver avec moins de soins les pièces qui sont éloignées de la ferme; aussi est-il peu judicieux de placer les bâtiments d'une ferme dans le village, lorsque les terres sont quelquefois à une grande distance de ce village. Ce n'est que dans le cas où l'on serait obligé de se rapprocher d'un cours d'eau pour l'abreuvement des animaux ou pour l'usage domestique, etc., que l'on pourrait consentir à éloigner les bâtiments de la ferme, des terres à exploiter.

Autant que possible les bâtiments d'une ferme ne doivent pas être situés sur le sommet d'une colline ou sur un sol plat, mais bien sur un terrain sec, légèrement incliné, et exposé au midi. Le bord d'un ruisseau sur un sol sablonneux ou caillouteux, est pour ces constructions une situation agréable, salubre et commode.

Quant à la réunion des bâtiments, ce qu'il y a de plus avantageux, c'est de placer tous les bâtiments

en un seul corps sous un même toit; les frais de construction et ceux d'entretien sont par là moindres, la température, au sein des bâtiments ainsi réunis, se conserve plus aisément dans un état modéré pendant les saisons extrêmes. Mais quand les constructions sont couvertes en chaume, il est prudent de séparer les bâtiments les uns des autres.

En général, le cultivateur qui bâtit ne considère aucunement les exigences de la culture. S'il fait un choix, c'est plutôt pour satisfaire à un caprice que dans un but d'utilité et d'économie.

De toutes les situations dans lesquelles on peut mettre les bâtiments, la meilleure est sans contredit le milieu du domaine, autant que possible dans un endroit élevé; aucune autre situation ne leur est préférable. Il est vrai que parfois cette situation n'est pas sans inconvénient, parce qu'on se trouve quelquefois isolés des voisins, éloigné même du chemin public. Cette situation n'est pas aussi agréable que lorsqu'on est sur le bord d'une route très fréquentée; mais ces inconvénients sont de nulle valeur, à côté des avantages que la culture obtient lorsque les bâtiments sont situés au milieu de la propriété, et ces avantages sont nombreux.

Ainsi, lorsque le terrain n'est pas trop accidenté, en mettant les bâtiments au milieu de sa terre, sur une éminence, le cultivateur aura vue sur toutes les parties de sa propriété; si ses animaux venaient à entrer dans un champ enssemencé, il sera à même de s'en apercevoir et faire en sorte que ses clôtures soient immédiatement réparées.

Combien de choses échappent à la vigilance du cultivateur, quand ses bâtisses sont placées à une extrémité de son exploitation.

Lorsque les bâtisses sont placées au milieu de sa terre, le cultivateur peut exercer une surveillance constante. C'est surtout pendant les travaux de la moisson que cette disposition des bâtiments est avantageuse. Les allées et venues sont diminuées de la moitié du parcours. Sur nos terres de quarante arpents, il faut une demi-heure à peu près pour se rendre d'une extrémité à l'autre de la terre, et comme il y a deux attelages par jour, il y a une heure de perdue à chaque journée de travail. A l'époque de la moisson les voyages étant plus fréquents, la perte est aussi plus considérable, parce que le temps est plus précieux. Par cette disposition des bâtiments, il y a donc économie de temps qui répartie sur tous les jours de travail pendant toute une année, constitue un profit net réel que le cultivateur a utilisé avantageusement, car lors de la moisson et de la fenaison, pouvant faire ses travaux promptement, il a pu mettre sa récolte à l'abri des mauvais temps.

En ce qui concerne l'état et l'installation des bâtiments, l'économie rurale nous donne encore de précieux renseignements.

Ainsi quand les bâtiments sont défectueux par leur état d'usure, il vaut mieux les remplacer par d'autres que d'avoir constamment à les réparer. En admettant que ça coûte moins cher de réparer que de bâtir, ces bâtiments sont si vieux et si mal faits que l'on est continuellement obligé à des réparations; ils deviennent alors beaucoup trop dispendieux, et il vaut mieux les remplacer par d'autres plus convenables.

Les bâtiments doivent être construits dans une juste proportion avec l'étendue et la force productive d'une terre. Ils ne doivent donc pas être ni trop grands, ni trop petits.

Il est extrêmement important que l'eau soit à proximité des bâtiments; toute autre considération doit céder à cette dernière.

Il faut disposer les étables et les écuries de manière à ce que la santé des animaux n'ait pas à souffrir de leur mauvaise disposition, soit par le manque d'espace ou toutes précautions hygiéniques qu'il est important d'apporter. Les fourrages doivent être à l'abri des intempéries des saisons afin qu'ils puissent bien se conserver; les engrais, c'est-à-dire les fumiers, doivent être placés de manière à ce que les animaux n'aient pas à souffrir par leur fermentation et qu'ils puissent être promptement enlevés lorsque les circonstances l'exigent. Il est nécessaire de tout disposer de manière à ce que la surveillance et le service des étables se fassent d'une manière régulière et avec la plus grande économie possible.

Le système adopté par la plupart des cultivateurs ne satisfait pas à ces conditions, et pour cela n'est pas recommandable. La santé des animaux en souffre presque toujours; la surveillance y est difficile; le service est lent; les fourrages exposés à être avariés et les fumiers mal disposés.

Il est parfaitement admis que la meilleure disposition des bâtiments est celle qui forme une enceinte à peu près complète au centre de laquelle se trouve la fontaine et les places à fumier.

La maison d'habitation fait généralement partie de cette enceinte, et de là elle doit avoir vu sur toutes les entrées et sorties de la ferme. Elle doit être placée de telle façon que le cultivateur puisse apercevoir d'un coup d'œil tout ce qui se passe dans l'enceinte des cours et des bâtiments, qu'aucune chose ne puisse entrer ou sortir, sans que l'œil du maître ne puisse s'en apercevoir.

D'un côté de l'enceinte doivent se trouver les écuries et les étables, avec leurs ouvertures du côté de la façade principale de la maison; de l'autre côté, un appentis ou hangar où l'on peut mettre les instruments aratoires à l'abri, faire les réparations nécessaires et atteler ou dételier les animaux, bœufs ou chevaux, sous l'œil du maître.

Si le cultivateur fait de l'engrais des animaux, un objet de spéculation la plus importante, il doit accorder plus d'espace à ses animaux; de même s'il se livre à l'élevage du cheval sur une grande échelle, si ce même cultivateur se livre à la fabrication du fromage, les étables à vaches devraient alors être plus spacieuses.

S'il s'agit d'une exploitation agricole d'une certaine étendue, le cultivateur propriétaire de cette exploitation peut avoir dans sa maison d'habitation un Bureau d'où il pourra donner tous ses ordres et régler le programme des opérations à faire dans le cours de la journée. Ce bureau devra avoir vue sur tous les coins de l'exploitation. Un pont-à-bascule (balance) devra se trouver tout auprès du bureau, afin que le cultivateur propriétaire puisse peser toutes les semaines les bestiaux à l'engrais, les voitures chargées qui entrent à la ferme ou qui en sortent, les tonnes de beurre au fur et à mesure qu'elles s'em-

plissent, les grains transportés au moulin et les farines qui en reviennent, afin qu'il puisse se rendre un compte exact sur ses opérations agricoles et les profits qu'il en obtient.

La bergerie, la porcherie et le poulailler doivent occuper des locaux séparés, mais faisant aussi partie de l'enceinte.

Les moutons demandent un local frais, bien étanche et possédant un grand volume d'air: ce qu'on obtient en faisant le plafond très haut. Les brebis qui agneulent et les moutons à l'engrais doivent avoir un local plus chaud.

Les étables doivent être bien chaudes et bien ventilées; quant à la porcherie elle ne demande pas autant de chaleur que pour les bêtes à cornes, mais elle demande à être bien sèche. Pour le poulailler, il demande plus de chaleur. La porcherie et le poulailler doivent être placés de façon qu'on y puisse communiquer facilement de la cuisine et de la maison d'habitation, mais du côté opposé à la laiterie, contrairement à ce qui se pratique dans un trop grand nombre de fermes où la laiterie se trouve trop rapprochée de la porcherie.

En adoptant ces dispositions ou quelques autres aussi commodes, les travaux de la ferme se font avec une plus grande facilité et il y a une moindre perte de temps dans les allées et venues; la surveillance est mieux faite et les engagés transportent plus facilement les fourrages à l'étable, à l'écurie ou à la bergerie.

Par crainte d'incendie la maison d'habitation, tout en étant dans l'enceinte de la ferme, devra être isolée des bâtiments.

Dans les fermes où le cultivateur fait seul presque tous ses travaux de culture et soigne lui-même ses animaux, il est avantageux de concentrer sous un même toit les différents services de son exploitation. Il peut, par exemple, sans être obligé de sortir, distribuer ses fourrages et soigner tous ses animaux, et cela sans danger. Au contraire, dans les grandes exploitations cette concentration est impossible. La maison d'habitation doit être nécessairement isolée, tandis que les bestiaux doivent être, autant que possible, à proximité des fourrages de toutes espèces.—(A suivre.)

#### Société d'industrie laitière de la Province de Québec.

On nous prie de publier la circulaire suivante :

St-Hyacinthe, 8 mai 1883

Monsieur,

Le bureau de direction de la Société d'Industrie laitière de la province de Québec a l'honneur de vous informer que, pour se conformer au désir si unanimement exprimé à l'assemblée du 23 novembre dernier, les services de professeur de fabrication de beurre et de fromage ont été retenus pour la saison qui commence.

Ces professeurs sont, pour la fabrication du fromage: M. MISSEL ARCHAMBAULT, de St-Hyacinthe, et M. J. M. JOCELYN, professeur à la ferme école de Rougemont; et pour la fabrication du beurre: M. J. M. JOCELYN, et M. S. M. BARRÉ, professeur de l'école de buannerie de Ste-Marie de Beauce.

M. Archambault est spécialement attaché au service de notre société; et MM. Jocelyn et Barré sont à sa disposition sur permission spéciale du Gouvernement.

Voici à quel mode d'opération le bureau de direction s'est arrêté:

10. Les services des professeurs sont GRATUITS pour toutes les fabriques dont le propriétaire ou le fabricant appartient à la Société d'Industrie laitière, ou pour toutes les fabriques au nom desquelles il a été payé une souscription à la Société (\$1.00).

20. Les frais de voyage des professeurs sont à la charge de ceux qui requièrent leurs services; il en est de même des frais de pension, pendant le séjour du professeur à la fabrique.

30. Les services des professeurs seront obtenus sur demande écrite adressée au secrétaire soussigné. Les demandes devront être faites d'ici au premier de juin prochain. Le choix du professeur étant laissé aux intéressés, la demande devra désigner celui des professeurs que l'on veut avoir.

L'enseignement ne sera pas commencé avant le premier juin prochain.

Le bureau de direction recommande à tous ceux qui entendent profiter des avantages qui leurs sont offerts, de faire leur demande de suite; les frais de voyage seront d'autant moins élevés qu'il y aura plus de fabriques sur la route du professeur.

Les patrons de fromageries et de beurrieres devront insister pour que leur fabricants consentent à recevoir la visite des professeurs qui signaleront, avec toute la discrétion possible, les défauts que leur expérience leur fera remarquer, et enseigneront les moyens de les éviter.

Le bureau de direction a de plus l'honneur de vous informer que le premier rapport annuel de la Société d'Industrie laitière sera livré au public dans une quinzaine de jours. Ce rapport contiendra entre autres choses: 1. La législation qui a trait à l'industrie laitière. 20. Le rapport des opérations de la société. 30. Deux conférences très importantes, l'une de M. S. M. Barré, sur la fabrication du beurre d'après le système centrifuge, et l'autre de M. J. B. Harris, professeur au service des sociétés laitières d'Ontario, sur la fabrication du fromage pour le marché anglais. 40. Des méthodes de tenue des livres pour les fabriques de beurre et de fromage.

Ce rapport serait déjà terminé, n'eût été l'incendie partiel de l'atelier où il est imprimé. Veuillez, s'il vous plaît, engager tous vos amis qui s'intéressent à l'industrie laitière à faire partie de notre société, afin que les efforts qui sont faits pour l'amélioration de la plus importante de nos industries aient les meilleurs résultats possibles. Tous ceux qui ont déjà payé \$1.00 au secrétaire sont membres de la société et ont droit à tous ses avantages d'ici au 23 novembre 1883.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

J. de L. TACHÉ.

#### Terrains qui conviennent aux arbres

L'Hon. M. G. Joly vient de communiquer au *Courrier du Canada*, à ce sujet, les renseignements suivants:

10. *Terrains riches, profonds et meubles.*—C'est le terrain qu'il faut au Noyer noir, au Noyer tendre (celui que l'on rencontre dans nos campagnes) au Chêne et à l'Orme.

20. *Terrains présentant les mêmes qualités à un degré inférieur.*—Si vous avez de ces terrains mettez y l'Érable à sucre, la Plaine, l'Érable à Giguère, le Bois blanc, (Tilleul), le Mérisier.

Inutile de dire que c'est au pis-allez! Ces arbres pousseront beaucoup mieux dans les terrains de première qualité comme pour le Noyer, etc., etc.

30. *Terres froides, (où l'érable ne réussit pas.)*—Là réussira bien le Frêne et ses différentes espèces.

40. *Terres humides mais pas compactes,*—comme dans les savanes: Ce terrain convient à l'épinette rouge ou tamarac.

5. *Terres sablonneuses.*—Le Pin, l'épinette blanche, le Sapin y réussiront. Inutile de dire qu'ici encore la richesse du sol favorise beaucoup la croissance.

#### L'agriculture et la propriété.

L'expérience fait voir que ce qui est non-seulement en commun, mais encore sans propriété légitime et incommutable, est négligé et à l'abandon.—BOSSUET.

Si nous abandonnions nos enfants que devindraient-ils? Leur mère elle-même ne réclame-t-elle pas notre appui?

C'est pour faire contre poids à la faiblesse de la femme et des enfants, que Dieu nous a mis au fond de l'âme ce sentiment par suite duquel leurs besoins nous deviennent personnels; car à moins d'une dépravation qui fait horreur, tant elle est contre nature, ils nous affectent autant que les nôtres. Nous travaillons donc avec plus d'ardeur peut-être pour notre famille que pour nous mêmes. La famille suit cet exemple du chef; c'est ainsi que tous travaillent en commun, vivent en commun.

Voilà la communauté naturelle. Elle est le fondement de l'agriculture.

Infinitement variée par le nombre, l'âge et la force de ceux dont elle se compose, cette communauté produit entre les hommes une évidente inégalité de besoins et de travail.

En admettant même que toutes les familles fussent égales, il n'y aurait pas entre elles possibilité d'un travail de même valeur, tant les hommes diffèrent entre eux de forces, de facultés, d'aptitudes.

Quant au fruit du travail, à part quelques cas fortuits, il est proportionnel au travail lui-même. L'un travaille beaucoup, il gagne beaucoup; l'autre travaille peu, son profit est faible. Dès lors par un sentiment invincible, nous voulons travailler personnellement, recueillir personnellement le fruit de nos peines, subvenir personnellement à nos besoins. Hors de la famille, hors de l'association religieuse qui se fonde sur un austère célibat et sur une mortification de tous les instants, constitue une famille exceptionnelle, nous repoussons le travail commun, le profit commun. Le fort ne peut consentir à travailler en commun avec le faible, l'intelligent avec l'idiot, le père de famille avec le célibataire.

Une union parfaite, sans aucun sentiment d'envie, serait la première condition nécessaire au soutien d'une communauté générale parmi les hommes. Cette union ne pourrait résulter elle-même que d'une participation égale de tous à la production et à la consommation communes.

Cette égalité suppose égalité de travail, égalité de besoins.

Voulons nous établir l'égalité de travail parmi les hommes? ne pouvant obliger le faible à en faire autant que le fort, c'est le fort qui ne fera pas plus que le faible. Voilà donc le travail réduit à sa moindre expression. Quant à l'égalité des besoins, il faut pour y arriver, supprimer la famille; car c'est elle qui produit dans nos besoins les plus grandes différences. Les enfants de chacun deviennent ceux de tous et sont élevés en commun. Mais pour que, dans cette éducation commune, une égalité nécessaire existe, comme en tout le reste, sans aucune préférence résultant du sentiment de la paternité, il faut éteindre ce sentiment jusque dans son principe par une disposition qui ne permette pas au père de reconnaître ses

propres enfants. Voilà les liens sacrés du mariage anéantis.

Extinction de travail, extinction de vertu, telles sont ainsi les conséquences rigoureuses du principe de la communauté.

Ces théories flattent les passions de l'homme paresseux et immémorial; ce qui explique le sang répandu à certaines époques malheureuses et trop récemment encore, pour les faire prévaloir. Du reste le désir réel d'une communauté autre que la famille, est absolument étranger à notre cœur, tandis que le sentiment opposé, l'esprit de propriété, se révèle en nous dès le bas âge.

Avec quelle ardeur s'exercent nos petits bras dans ce carré de jardin qui nous est concédé par un père intelligent! Ailleurs le travail serait fastidieux; sur ce carré que l'idée de la propriété nous rend cher, nous ne sentons pas la fatigue; et quelle joie, si nos soins aboutissent à la production d'une fleur, d'un légume, d'un fruit!

A tout âge nous aimons de même le produit de nos peines; nous l'aimons d'avance, comme la mère chérit l'enfant qu'au prix de bien des souffrances elle prépare à la vie. Ainsi le travail agricole, cette nécessité pénible que Dieu a imposée au genre humain, devient, par un merveilleux adoucissement de la Providence, un plaisir, un bienfait. En effet ce labeur fort dur en apparence n'est il pas celui que le sentiment de la propriété stimule le plus et récompense le mieux? Le cultivateur affectionne d'un amour de père l'arbre qu'il plante, le blé qu'il sème, l'animal qu'il nourrit. Il attribue au champ où ses sueurs se répandent une vertu particulière. Il trouve une saveur plus douce au fruit de son verger, au pain de sa récolte, au raisin de sa vendange. Comme un charme magique, ces jouissances le fixent au sol le plus infertile. Plus il éprouve de fatigue et de peine, plus il semble s'y attacher. Par suite de cette affection, le succès d'un premier travail encourage à de nouveaux efforts. Bientôt les marais sont desséchés; les bruyères disparaissent; les pentes abruptes sont disposées en terrasses; l'eau de la cascade féconde les coteaux voisins. Suivant l'expression de Virgile, *un travail opiniâtre surmonte tout*, et l'agriculture prospère où l'on n'aurait jamais cru qu'elle pût s'établir.

Le sentiment de la propriété est donc, comme le dit Hésiode, *dans les racines du monde*. Il est inhérent à la nature humaine; son action est aussi nécessaire à l'agriculture que l'huile à une lampe allumée.— *Principes de l'agriculture par M. Louis Gossin.*

#### Choses et autres.

*Une bonne récolte de sucre.*—Un cultivateur de St Roch des Aulnaises, a obtenu 400 livres de sucre de 90 érables. L'année dernière il avait réalisé 500 livres avec le même nombre d'arbres. Deux de ces érables ont donné 23 gallons d'eau en une seule journée.

Nous serions bien surpris si ce cultivateur n'accorde pas autant de soins à son érablière qu'à la culture de ses champs, de son jardin et de son verger. C'est un exemple entre mille, que le bon entretien de nos arbres donne autant de profit que celui qu'on accorde aux autres cultures.

Grâce à l'initiative de M. Auguste Dupuis, la Société d'horticulture du comté de l'Islet accorde des prix pour le bon entretien de nos arbres forestiers, et ce que nous citons plus haut est un des résultats obtenus par cet encouragement offert par la Société d'horticulture qui tient à honneur non seule-

ment d'encourager la culture des arbres fruitiers, mais aussi le bon entretien de nos forêts. La société d'agriculture du comté de l'Islet accorde aussi plusieurs prix pour la plus grande quantité de sucre d'étable récoltée et sa meilleure qualité.

*Profit que l'on peut obtenir des poules en leur donnant une abondante nourriture et en les tenant dans un poulailler convenable.*—Si de cent poules vous pouvez obtenir en moyenne, chaque jour, un œuf par cinq poules, ou vingt œufs par jour, vous pouvez être satisfaits de ce résultat.

Vingt œufs par jour donnent 7,300 œufs ou 600 douzaines d'œufs par année, ce qui à 15 cts par douzaine vous permet de réaliser \$90 annuellement. Nous donnons plus bas un tableau de la ponte des poules, dû à l'expérience et à l'observation de ceux qui ont fait une spécialité de l'élevage des poules; il a été tenu compte des maladies qui peuvent survenir chez les poules.

Trois poules produiront un œuf chaque jour, soit trente douzaines par année, donnant, à 15 cts la douzaine, \$4.50 par année;

Six poules produiront le double, soit \$9 par année;

Douze poules produiront quatre œufs chaque jour, soit 120 douzaines par année, donnant à 15 cts la douzaine, \$18 par année;

Vingt-cinq poules produiront 8 œufs par jour, soit 240 douzaines par année, et à 15 cts la douzaine donneront \$36 par année;

Cinquante poules produiront 14 œufs par jour soit 425 douzaines par année, et à 15 cts la douzaine donneront \$63, 75 par année;

Cent poules produiront 20 œufs par jour, soit 600 douzaines par année, et à 15 cts la douzaine donneront \$90 par année;

Deux cents poules produiront 28 œufs par jour, soit 850 douzaines par année, et à 15 cts donneront \$127.50 par année;

Quatre cents poules produiront 32 œufs par jour, soit 970 douzaines par année, et à 15 cts la douzaine donneront \$145.50 par année.

#### RECETTES.

##### *Blanchissage à la chaux.*

Mettez un demi minot de chaux dans un baril, et faites dissoudre en versant dessus de l'eau chaude de manière à couvrir la chaux. La dissolution étant faite, ajoutez de suite deux livres de sulfate de zinc non purifiée et une livre de sel. Brassez le tout et ajoutez de l'eau froide. On donne à cette composition un liquide convenable pour qu'on puisse l'étendre facilement avec un pinceau.

##### *Fabrication de grosse bière.*

Pour quarante gallons de bière, vous ferez germer trois minots d'orge comme suit: Mettez les dans une cuve, vous y jeterez assez d'eau froide pour couvrir le grain, qui restera ainsi deux ou trois jours. Vous reconnaîtrez qu'il est suffisamment imbibé quand en en prenant dans votre main vous l'écraserez facilement, qu'il aura un goût sucré, et que l'eau sera rougeâtre. Vous le retirerez alors et le ferez germer, ayant soin de le brasser pour qu'il germe également jusqu'à ce qu'il ait poussé des germes environ sa longueur; moins long ne serait pas bon, car la bière serait amère et ne se conserverait pas, outre qu'elle serait moins forte. Vous pourrez ouvrir quelques grains et vous verrez qu'il y a encore une partie du germe à sortir. Quand le grain sera assez germé, vous le ferez sécher aussi vite que possible, en le brassant: ce qui fera tomber les germes. Quand il sera bien sec vous l'éventrerez pour qu'il soit bien net, c'est ce qu'on appelle le malt.

Pour faire la bière il faudra commencer par moudre ou bien écraser votre orge. Faut de moulin la mettre dans une cuve, jeter dessus 13 gallons d'eau bouillante que vous couvrirez pendant un demi heuro, ensuite vous brasserez ce mélange avec une petite palette. Quand le tout sera bien mêlé, vous le laisserez environ deux heures. Ensuite vous ferez couler dans une autre cuve toute l'eau de cette première, ayant soin de mettre devant le trou quelque chose pour empêcher le marc de couler avec la liqueur; quand l'orge sera essorée, vous reboucherez le trou et vous ajouterez de nouveau 13 gallons d'eau bouillante, comme la première fois. Vous brasserez bien le

tout et le laissez reposer environ une demi heure, et vous tirerez encore cette liqueur au clair dans une cuve à part. Vous ajouterez le reste de l'eau bouillante qui sera alors de 14 gallons que vous brasserez comme ci-devant; vous la laisserez reposer une heure et vous la mêlerez avec la seconde eau. Alors vous prendrez une livre et demie de houblon que vous ferez bouillir une heure de temps, à compter du moment qu'il bouillera, vous coulerez le tout dans la seconde cuve pour ôter le houblon qui se trouverait mêlé; vous prendrez ensuite un seau de ce mélange dans lequel vous mettez du levain faite de levure de bière que vous tiendrez chaud pendant environ 12 heures.

Quand vous verrez la fermentation bien établie vous jetterez la levure dans la cuve. Vous brasserez bien le tout ensemble. Quand la fermentation sera bien établie dans la cuve, vous pourrez l'entonner dans la futaille que vous aurez préparée pour l'y recevoir; vous aurez soin de garder à part un peu de cette liqueur pour remplir la futaille à mesure qu'elle fermentera, comme on fait pour la bière d'épinette. Quand elle aura cessé de fermenter vous couvrirez la bonde avec un morceau de papier ou de toile pendant trois jours, ensuite vous en tirerez un peu et vous pourrez boucher la bonde. Au bout de quinze jours ou trois semaines la bière sera entièrement claire et bonne à boire.

## DISTRIBUTIONS DE PRIX 1883

### LIBRAIRIE J. B. ROLLAND & FILS

Nous venons de recevoir notre importation de Livres de récompense pour les Distributions de prix et Examens.

Les maisons d'éducation et messieurs les Commissaires d'école trouveront à notre librairie une collection très-complète d'ouvrages en tous genres, comprenant plus de soixante-quinze séries différentes. Reliures et cartonnages très-élégants.

Notre assortiment comprend aussi une grande variété de livres de prières, d'ouvrages canadiens en riche cartonnage. Ainsi un beau choix d'ouvrages et autres articles convenables pour récompenses.

Un catalogue spécial de nos collections de livres et autres articles, sera adressé à toute personne qui en fera la demande.

J. B. ROLLAND & FILS,

12 et 14 rue Saint-Vincent, Montréal

25 mai 1883.



## CANAL LACHINE

### AVIS AUX ENTREPRENEURS.

**D**ES SOUMISSIONS cachetées, adressées au soussigné, et portant la suscription "Soumission pour la construction des bassins près des Ecluses St-Gabriel," seront reçues à ce bureau jusqu'à l'arrivée des malles de l'Est et de l'Ouest, Mercredi le 6me jour de Juin prochain, pour la construction de DEUX CALES ou BASSINS, sur le côté nord du Canal Lachine, à Montréal.

On pourra voir à ce bureau et au bureau du Canal Lachine, Montréal, le plan et devis des travaux à faire, dès et après MARDI, le 22me jour de MAI prochain; on pourra aussi s'y procurer des formules imprimées de soumission.

Les entrepreneurs devront se rappeler que les soumissions doivent être faites strictement conformes aux formules imprimées.

Un chèque de Banque accepté pour la somme de \$2,000 devra accompagner la soumission; cette somme sera confisquée si le soumissionnaire refuse de signer le contrat lorsque requis de ce faire aux prix et conditions mentionnés dans l'offre. Le

chèque sera remis à ceux dont les soumissions n'auront pas été acceptées.

Le département ne s'engage pas, néanmoins, à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,

A. P. BRADLEY,

Secrétaire.

Département des chemins de fer et canaux,

Ottawa, 21 Avril 1883.

4 mai 1883.

## DEMANDE D'EMPLOI COMME INSTITUTRICE

**U**NE jeune fille ayant obtenu son diplôme pour école-mo-dèle, prendrait un engagement pour tenir une école modèle dans un arrondissement scolaire ou pour enseigner le français dans une famille.

S'adresser au Bureau de la Gazette des Campagnes, à Ste-Anne de la Pocatière.

10 mai 1883.

## ENGRAIS ARTIFICIEL.

Le département de l'Agriculture et des Travaux Publics offre en vente une certaine quantité de gôsmou biphosphaté, à raison de quinze piastres la tonne, et deux piastres le quart, livrés au quai ou à la gare du chemin de fer du Nord, à Québec.

On ne vendra pas moins d'un quart à la fois.

Par ordre,

ERNEST GAGNON,

Secrétaire.

Québec, 19 avril 1883.

## A VENDRE

À LA

### FERME-MODELE DU COLLEGE DE STE-ANNE.

De magnifiques veaux de race Ayrshire, de huit jours, quinze jours, etc., avec ou sans pedigree. Aussi: quatre taureaux Ayrshires d'un an, de deux ans, de trois ans et de quatre ans, avec ou sans pedigree.

On peut aussi se procurer au prix de \$1.60 le minot, une certaine quantité de blé de semence de choix et exempt de toutes graines étrangères.

S'adresser, à Ste-Anne de la Pocatière, au soussigné

JOSEPH ROY,

Chef de pratique.

26 avril 1883.

## PROPRIÉTÉ A VENDRE

À

### ST-ARSÈNE, COMTÉ DE TÉMISCOUATA.

Une magnifique propriété de 9 x 30 arpents, à 2½ milles à l'Est de l'église de St-Arsène, avec maison, grange, fournil et autres dépendances: le tout presque neuf. Avec deux vergers, plus une magnifique érablière. L'eau est à commodité, soit pour la maison et les autres dépendances.

Conditions faciles. S'adresser au soussigné

HYPPOLITE LAPOINTE,

St-Arsène, Comté Temiscouata, P. Q.

26 avril 1883.